



Suivi judiciaire psychologique/addictologique.

Par Archer

Bonjour,

Est-ce qu'un professionnel en psy ou autre peut me conseiller,

Voilà, on m'a imposé un suivi judiciaire psychologique/addictologique.

je l'ai accepté de bonne foie , car je n'ai rien à me reproché , j'ai des obligations à tenir , je ne suis pas d'accord sur certaines choses ainsi que ma familles et des proches, dans un premier temps , j'ai fais des analyses de sang qui ne révèle aucun problème dû à l'alcool , on m'a fait passer à un psy , et un deuxième jusque là tout vas bien à mon écoute et tout, on ma fait passé à un troisième psy que lui me rabaisse , me fait culpabiliser , insinue que j'ai des problèmes avec l'alcool.

Je pense qu'on essaye de me trouver des problèmes

Comment puis-je me défendre ?

dois je en parler à mon avocate ,Est ce que de mon côté, je peux faire une contre-expertise psychologique, voire un ou plusieurs certificats médicaux de médecins généralistes pour contester

En attendant de vous lire merci d'avance pour vos réponses

Par morobar

Bonsoir,

on m'a imposé

C'est qui "on" ?

Si c'est un juge il faut vous adresser à votre avocat qui connait le dossier plutôt qu'à des bénévoles ignorants avec des phrases percutantes du genre: "car je n'ai rien à me reproché".

Par Archer

Bonjour morobar

tout est dit !

merci pour votre réponse !

merci de clore ce sujet

Par AGeorges

Bonsoir Archer,

Entre nous, c'est à se demander si certains intervenants ont compris l'objectif de ce forum qui n'est pas de vous taper dessus, mais de vous aider au mieux, ce qui n'est pas toujours possible.

Donc, si vous êtes encore là, on peut discuter un peu.

Dans un premier temps, il faut dire qu'un juge vous a imposé un suivi. Cela signifie que le juge a pensé que c'était nécessaire. Il n'a, en principe, pas décidé de cela juste pour vous embêter. Si cette décision n'est basée sur aucune réalité, à votre sens, il faut réfléchir pour comprendre pourquoi le juge a pensé que c'était nécessaire.

Ce qui est sûr, c'est que vous avez eu une mesure de faveur. Trois psychologues différents pour vous tout seul. Ce qui s'en déduit facilement, c'est que si vous aviez une addiction évidente, il n'aurait PAS fallu TROIS psychologues pour le déterminer. Le premier aurait suffi.

Par ailleurs, il en est des psychologues comme des gendarmes, vous savez le coup du bon et du méchant. Visiblement, le dernier psy a joué un rôle de méchant, pour vous provoquer un peu et voir comment vous alliez réagir. Ce n'est pas forcément très grave. Et si vous avez déjà été condamné, au moins à un suivi, que risquez-vous de plus si vous faites ce qui vous est demandé.

Et bien sûr, l'objectif est d'essayer de vous trouver des problèmes, pour vous aider, pas pour vous embêter. Au départ, vous êtes bien passé devant un Tribunal. Donc "la société" considère que vous avez un problème et s'ils ne savent pas bien lequel, ils continuent à chercher.

Si, par exemple, le Tribunal ou le juge attendent un rapport de psychologues. Ils en auront trois et cela leur permettra d'adapter, par exemple, une peine.

Je ne vous pose pas d'autre question. Disons que si vous avez commis certains actes, soit vous êtes sous addiction de quelque chose (alcool, drogue, ...) et dans ce cas, votre responsabilité est limitée. Il vaut mieux soigner votre addiction que vous mettre en prison.

Soit vous êtes parfaitement sain d'esprit et dans ce cas, votre responsabilité dans les actes est complète, et vous n'aurez pas l'excuse de l'addiction.

Vous avez certainement déjà entendu parler de ceux qui se font passer pour fous ou justifient d'une "absence" temporaire pour justifier un délit.

C'est en général le but des analyses psychologiques.

Et si aucun jugement n'a été prononcé à votre encontre en attendant le résultat de ces analyses psychologiques, vous pourrez ensuite faire appel. Mais normalement, les résultats de ces analyses seront communiqués à votre avocat qui verra avec vous comment y répondre.

Pour l'instant, apparemment, il n'y a rien de définitif.

Il n'y a donc pas de raison de PLUS vous inquiéter.

Tout cela selon ce que j'ai compris.

Par jodelariege

bonsoir

on peut peut être mieux comprendre la situation avec un autre éclairage écrit sur le forum "droit finance comment ça marche" le 29 novembre 22 à 13h42:

Archer

"Suite à une plainte, c'était une soirée un repas d'anniversaire, une personne un adolescent de 17 ans a pété un plomb suite à une remarque mal placée, suite à un différent familiale, il m'a mis un coup, je lui ai mis une gifle (ayant des témoins) , il a appelé la police, il y a eu un constat de police, ils m'ont demandé d'expliquer les faits au commissariat, je leur avais signalé que c'était un repas d'anniversaire, ils m'ont fait alcootest positif et mis en garde vue, déféré au tribunal, ils m'ont imposé un suivi psychologique/addictologique.

La suite, c'est ce que j'ai expliqué précédemment :

j'ai un suivi dans une association d'enquête et de la médiation, service d'addictologie CSAPA, j'ai passé à deux pys différent compréhensible et à l'écoute, et dans un second temps, j'ai passé au 3 ème psy au CSAPA que lui me cherche des problèmes, me rabaisse, me fait culpabiliser, insinue que j'ai des problèmes avec l'alcool. Je n'ai aucune dépendance à l'alcool, mes proches, ma famille me connaissent mieux que ce psy, j'ai fait plusieurs analyses sanguine depuis 3 mois mes prises de sang sont correctes "